

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Métiers émergents ou en particulière évolution : lancement du 6ème appel à contributions à destination des branches et syndicats professionnels

Courbevoie, le 07/03/2024

France compétences lance le 6ème appel à contributions à destination des branches et syndicats professionnels pour alimenter la liste des métiers en émergence ou en particulière évolution. Les certifications professionnelles répondant à ces métiers feront l'objet d'une procédure dérogatoire d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). A compter de cette année, afin de permettre plus de souplesse et une actualisation plus rapide de la liste, les contributions seront examinées avec une fréquence semestrielle et non plus annuelle. Ainsi, les contributions déposées avant fin avril feront l'objet d'une décision en juin, et celles déposées avant fin septembre, d'une décision en décembre 2024.

France compétences lance un nouvel appel à contributions ayant pour objectif d'enrichir la liste des métiers en émergence ou en particulière évolution. Les certifications professionnelles répondant à ces métiers bénéficieront d'une procédure dérogatoire d'enregistrement au RNCP. Cette procédure a été conçue pour assurer une plus grande réactivité de l'offre de certifications professionnelles aux évolutions du marché du travail. Comme tous les ans, l'appel à contributions s'adresse aux branches et syndicats professionnels. Par leur connaissance des métiers, filières et secteur professionnels, ils ont l'expertise nécessaire pour se prononcer sur les transformations qu'ils connaissent et sur leurs incidences en termes de compétences. Par conséquent, seuls les branches et syndicats professionnels peuvent répondre au présent appel à contributions.

Plusieurs nouveautés sont introduites cette année dont la principale est un calendrier de dépôt des contributions en deux vagues. **En effet, pour permettre plus de souplesse et une actualisation plus rapide de la liste, les contributions déposées avant fin avril feront l'objet d'une décision en juin, et celles déposées avant fin septembre, d'une décision en décembre 2024.** La liste des métiers émergents ou en particulière évolution sera donc mise à jour en cours d'année, après l'avis du Comité scientifique et la décision de la Commission de la certification professionnelle.

Parmi les autres nouveautés, il est notamment recommandé une concertation entre les acteurs avant de soumettre une contribution. De plus, il est important d'établir un lien entre le métier proposé dans la contribution et les diagnostics issus de l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métier d'avenir" de France 2030.

Les contributions devront être envoyées, à l'adresse dédiée : contribution-metiers@francecompetences.fr.

Pour consulter l'appel à contributions [cliquez ici](#).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

